

MINISTERE DE  
L'INTERIEUR

DIRECTION GENERALE  
DE LA POLICE NATIONALE

DIRECTION CENTRALE  
DE LA POLICE JUDICIAIRE

DIVISION NATIONALE  
ANTI-TERRORISTE

n° 144/269

AFFAIRE :

C/... X

Assassinat en relation avec une  
entreprise terroriste.

OBJET :

Déposition de Monsieur **Albert  
Henri BUISINE** ex-intendant  
du Maréchal **Sese Seko  
MOBUTU**.

PROCES VERBAL

D6550  
(4P.)

L'an deux mille deux  
le cinq décembre  
à quatorze heures quarante-cinq

NOUS, **Pierrick GUILLAUME**

Lieutenant de police  
en fonction à la division nationale anti-terroriste  
de la Direction Centrale de la Police Judiciaire

Officier de Police Judiciaire en résidence à PARIS, -----

--- Agissant en vertu et pour l'exécution de la commission rogatoire délivrée le 3 octobre 2000 par monsieur Jean-Louis BRUGUIERE, Premier vice-président chargé de l'instruction et monsieur Jean-François RICARD, Premier juge d'instruction au tribunal de grande instance de PARIS, relative à l'information n° 1341 suivie contre X... du chef d'assassinat en relation avec une entreprise terroriste, -----

--- Vu les articles 81, 151 et suivants du code de procédure pénale, -----

--- Sur ordre de monsieur le commissaire divisionnaire Frédéric VEAUX, Chef de la division nationale anti-terroriste de la direction centrale de la police judiciaire, en collaboration avec le chargé de mission Pierre PAYEBIEN affecté au service, -----

--- Avis préalablement donné à Monsieur le Procureur de la République à BLOIS (Loir-et-Cher), -----

--- Nous trouvant au domicile de Monsieur **Albert Henri BUISINE** lieu-dit "la Bijourie" 26, route de Blois à COUR CHEVERNY (Loir-et-Cher), celui-ci, connaissance prise de notre mission et serment prêté dans les formes de droit dépose comme suit: -----

--- "Je me nomme **Albert Henri BUISINE**. Je suis né le 28 juin 1950 à CARVIN (Pas-de-Calais). J'exerce actuellement la profession d'administrateur de société. -----

--- Je réside habituellement au domaine de la palmeraie, chute de la Lukaya à dans le village KIMUENZA à KINSHASA -----

--- Pour répondre à votre question, je vous confirme que j'ai effectivement occupé la fonction d'intendant auprès du Maréchal **Sese Seko MOBUTU**, Président du Zaïre de 1984 à 1996, -----

--- Ma tâche consistait à gérer la maison civile sur le plan logistique, j'avais le rang de ministre. Pour répondre à votre question je me trouvais à GBADOLITE début avril 1994. -----

--- Question: Selon des informations portées à notre connaissance, vous auriez été présent le 6 avril 1994 à KIGALI, pouvez vous confirmer celles-ci et en indiquer les raisons ? -----

--- Réponse: Je ne suis pas à KIGALI le 6 avril 1994. J'ai quitté GBADOLITE le 6 avril vers 12 heures 00 dans le but de récupérer un avion à KINSHASA pour me rendre à GOMA ensuite. Je vous précise qu'à KINSHASA j'avais récupéré une valise de liaison téléphonique satellite avec un appareil de cryptage. A GOMA, j'ai récupéré un véhicule pour me rendre à KIGALI. Il était environ 18 heures 30. -----

--- suite du procès verbal de déposition de monsieur Albert Henri BUISINE  
ex-intendant du Maréchal Sese Seko MOBUTU. -----

----- feuillet numéro deux, -----

--- Après un appel téléphonique au président MOBUTU à GISENYI, en cours de route j'apprends qu'il y avait des incidents à KIGALI. Je vous précise que j'étais accompagné de deux gardes du corps congolais dont le colonel LISASI, commandant de la place de GOMA. -----

--- J'ai contacté le président et lui ai demandé ses instructions, il me demandera de faire demi-tour. -----

--- Au bout d'un certain temps vers 23 heures 30, nous avons fait retour et avons regagné GOMA après quelques difficultés sur la route. -----

--- En arrivant nous avons appris par des ressortissants belges que l'avion du président rwandais s'était crashé dans l'enceinte de sa propriété. -----

--- J'appelle immédiatement sur la valise cryptée le président MOBUTU, qui se trouvait à GBADOLITE où dans les environs. -----

--- Je l'ai avisé de l'accident de l'avion et m'a dit qu'il en avait déjà connaissance et il m'a chargé de mener des investigations rapides pour savoir si il y avait des survivants. Suite à divers contacts téléphonique à KIGALI, puis à des témoignages j'ai su qu'il n'y avait aucun survivant et que c'était bien l'avion du président rwandais qui s'était crashé. La valise satellite destinée au président rwandais avait pour but de sécuriser les conversations entre lui et le maréchal car il était persuadé d'être écouté par différents services y compris ceux de la Minuar. -----

--- Et à ce propos je sais que le président était fort inquiet pour sa sécurité. -----

--- Cette valise devait être installée au domicile même du président et quant à la durée de ma mission je n'en connaissais pas la durée comme à toutes les missions. -----

--- Question: Dans les jours qui ont précédé l'attentat du 6 avril 1994, s'était tenue à GBADOLITE, une réunion à laquelle assistaient, les Présidents du Zaïre, du Rwanda et du Burundi, en connaissiez vous les raisons ?-----

--- Réponse: Je confirme cette réunion du 4 avril 1994, j'étais présent à GBADOLITE, j'y ai effectivement noté la présence des présidents du Burundi et du Rwanda accompagnés de leurs conseillers dont je ne connais pas les identités. -----

--- Par contre du côté Zaïrois je peux vous citer monsieur Honoré NGBANDA conseiller spécial du président en matière de sécurité et monsieur Félix VUDWAE TEPE MAKO directeur de cabinet de la présidence. -----

--- Cette réunion avait pour but de préparer le sommet du 6 avril à DAR ES SALAAM, je ne peux pas vous apporter plus de précisions. Je ne peux vous dire si le président MOBUTU devait y assister mais en tout cas je n'ai pas eu d'instructions pour préparer un tel voyage. -----

--- Je n'ai pas eu l'occasion de discuter avec les pilotes français de l'appareil. -

--- Question: Avez eu connaissance des motifs qui ont incité le Maréchal MOBUTU à ne pas se rendre au sommet de DAR-ES-SALAAM le 6 avril 1994 et d'une manière générale étiez vous avisé de ses déplacements ? -----

--- Réponse: Je ne peux vous donner aucune précision. A mon retour de KINSHASA je pense être en mesure de pouvoir vous apporter des précisions sur les déplacements éventuels effectués depuis le début de l'année 1994. -----

--- Question: Aviez vous des contacts professionnels avec les responsables des services de sécurité et de renseignements du Zaïre ? -----

--- Réponse: Absolument aucun lien. -----

--- suite du procès verbal de déposition de monsieur Albert Henri BUISINE  
ex-intendant du Maréchal Sese Seko MOBUTU. -----

----- feuillet numéro trois, -----

--- Question: Après l'attentat, avez vous constaté la présence à GBADOLITE d'officiers des "**Forces Armées Rwandaises**" ainsi que celle de l'ex-capitaine **Paul BARRIL** et connaissiez vous les raisons de leur visite ? -----

--- Réponse: Paul BARRIL je l'ai rencontré à maintes reprises dans l'entourage du président à GBADOLITE mais je ne sais plus si c'est à cette occasion. -----

--- J'ai également aperçu des officiers rwandais mais je ne connais ni leur grade ni leur identité. -----

--- Je ne suis pas en mesure de vous fournir de renseignements sur la remise au président ou à son entourage de ce qui s'appelait « la boîte noire », des bobines d'enregistrement et autres objets provenant de l'aéroport et de l'avion. -----

--- Question: Selon M. **Honoré NGBANDA**, conseiller spécial du Président **MOBUTU** en matière de sécurité, suite à la rencontre des chefs d'Etat à GBADOLITE le 4 avril 1994, il était prévu qu'il se rende à KIGALI, dès le retour du Président **HABYARIMANA** de DAR-ES-SALAAM, en compagnie de membres des services de sécurité zairois pour évaluer les risques d'attentat contre le Président rwandais, étiez vous concerné par cette mission ? -----

--- Réponse: Non je n'étais pas concerné par cette mission car ce n'était pas dans mes attributions et outre je vous précise que ce genre de service était très cloisonné. Ce cloisonnement était dans les habitudes du maréchal et faisait parti de ces pratiques. Je n'étais pas au courant de cette mission que devait effectuer monsieur NGBANDA. -----

--- Question: D'après les déclarations d'officiers des "**Forces Armées Rwandaises**" confirmées par le général **Yangandawelé TEMBELE** ex-commandant de la 4ème région militaire de GOMA, le Maréchal **MOBUTU** avait souhaité récupérer les deux tubes lance-missiles présumés avoir été utilisés lors de l'attentat, afin de les remettre à un gouvernement ou à une instance internationale qui aurait ordonné l'ouverture une enquête concernant cet attentat, aviez vous recueilli des informations à ce sujet ? -----

--- Réponse: Non jamais je n'ai été informé de la récupération de ces tubes lances missiles par le général TEMBELE et c'est la première fois que j'en entends parler. -----

--- Question: Selon notre enquête, lorsque le Maréchal **MOBUTU** avait fait transférer en juillet 1994 de GOMA à KINSHASA, la dépouille du Président **HABYARIMANA**, les militaires du "**Front Patriotique Rwandais**" auraient tenté d'abattre l'avion à l'aide d'un missile sol-air, aviez vous entendu parler de cette tentative ? -----

--- Réponse: De même j'ignore cette tentative d'abattre cet avion. Le corps a bien été réceptionné à GBADOLITE où il a été inhumé. -----

--- Question: Après l'attentat, des délégations du "**Front Patriotique Rwandais**", sont elles venues à GBADOLITE pour y rencontrer celles du gouvernement intérimaire rwandais ? -----

--- Réponse: Ils sont passés plusieurs fois en juillet 1994 à KINSHASA. Ils étaient reçus par le président MOBUTU. J'ignorais les raisons de leur présence. -----



Handwritten signatures and scribbles at the bottom of the page.

D6550 / 4

--- suite du procès verbal de déposition de monsieur Albert Henri BUISINE ex-intendant du Maréchal Sese Seko MOBUTU. -----

----- feuillet numéro quatre, -----

--- Je ne vois rien d'autre à ajouter si ce n'est qu'en matière de sécurité le président MOBUTU était très attentif et avait mis à plusieurs reprises son homologue rwandais en garde et en lui apportant souvent une aide technique et matérielle. -----

--- Après lecture faite personnellement, monsieur Albert-Henri BUISINE persiste et signe avec nous le présent à seize heures trente. -----

Monsieur Albert Henri BUISINE

le Lieutenant de police

